

À la convention Asercom 2026, les PFAS ne facilitent pas les projections

LE MERCIER, PIERRE le 29/01/2026



Arno Kaschl, de la Direction générale de l'action pour le climat (DG CLIMA) à la **Commission européenne**.

Comme exposé à l'Asercom, le futur de la réglementation européenne encadrant l'industrie du Froid dépend désormais de la future prise en compte ou pas des PFAS.

S'il convient de replacer la Convention [Asercom 2026](#) dans une vision internationale ([lire ici](#)), il est tout aussi important de s'arrêter sur les exposés qui touchent directement l'Europe. Et en premier lieu, celui développé par Arno Kaschl. Le haut fonctionnaire à la Direction générale de l'action pour le climat (DG CLIMA) de la Commission européenne a fait un point sur l'actuel F-Gas III (2024/573) non sans exprimer son contentement sur les progrès réalisés par l'Europe depuis la précédente version de la réglementation encadrant les fluides frigorigènes. Si dans certains cas des exemptions pour des équipements de réfrigération ont été accordées « plus liées à l'impréparation des fabricants qu'à une absence d'alternative », Arno Kaschl a surtout développé l'aspect climatisation plus impactée désormais par la réglementation et impactant pour le climat.

La clim dans le radar

Alors qu'un **GWP inférieur à 150 leur sera rendu obligatoire dès le 1er janvier 2027**, il se dit inquiet quant au développement des systèmes Split air/eau et air/air dans cette trajectoire. Ils deviennent du coup « un secteur à surveiller », d'autant qu'ils pourraient être impactés par les PFAS. Il ajoute : « **pour les petits systèmes autonomes, nous avançons, notamment grâce au propane (R290)**. Cela devrait devenir la norme et ne devrait pas poser de problème majeur. Pour les systèmes split, en revanche, il reste du travail à faire. Nous nous concentrons sur ces secteurs parce que, selon les États membres, certains utilisent davantage les monoblocs, d'autres les splits, en fonction du climat et des conditions locales. Mais **à l'échelle mondiale, les petits systèmes split représentent un secteur extrêmement important**. Une étude a montré que **nous pourrions éviter 0,1 degré de réchauffement si ces petits systèmes passaient au propane**. Ce qui n'est pas négligeable ». **Le représentant de la commission se réjouit que les prix des HFC restent toujours élevés**, car même si ce n'est pas un objectif en soi « cela envoie un signal clair pour encourager l'innovation ». Dans le cadre de la REPowerEU visant à sortir des énergies fossiles, **la crainte de voir le développement des PAC entravé par la disponibilité des HFC n'a pas lieu d'être selon lui**. Les modélisations à moyen terme le montrent en raison de la croissance plus faible que prévu du nombre de PAC. Concernant le commerce illégal, la Commission se targue de disposer désormais d'un système beaucoup plus performant pour permettre des déclarations correctes. Arno Kaschl, a en outre salué l'initiative de l'[EPEE](#) visant à élaborer un document d'orientation destiné à expliquer le régime des exemptions à la F-Gas pour des raisons de sécurité. Et notamment de préciser qu'il ne s'agit pas d'une procédure d'autorisation préalable, mais d'une obligation de justification à fournir.

Les travaux de révision débuteront en 2028

Concernant la **révision de la F-Gas prévue pour 2030**, et sur laquelle les fonctionnaires vont commencer à travailler dès 2028, il lui a été demandé si elle pourrait conduire à une modification. Et de répondre que dans ce cadre, **l'obligation était de produire un rapport sur les alternatives disponibles** dont pouvait découler une proposition. Une modification nécessiterait cependant un processus législatif relativement long, impliquant le Parlement européen et le Conseil devant aboutir à un accord entre ces institutions.

Quant à savoir comment une interdiction des PFAS portée par une réglementation spécifique pourrait s'imbriquer avec celle de la F-Gas, la réponse s'est voulue suffisamment floue et peu engageante...

Les PFAS étaient justement au centre de la présentation de Manon Roussel. Pour la représentante de l'EPEE, l'entrée en vigueur de la révision de la réglementation [REACH](#) pourrait intervenir en 2029, avec une période de transition de 18 mois. Tout en précisant que pour l'heure il était encore difficile de savoir de quelle manière et dans quelle mesure les fluides frigorigènes seraient impactés par une interdiction, d'autant que c'est tous les composants d'un système frigorifique qui pourraient l'être également.

Pour les représentants de l'Asercom, il semble toutefois que les fluoropolymères bénéficieront de dérogations pour la filière, mais celles-ci devraient s'accompagner d'un alourdissement des exigences en matière de gestion et de manipulation. L'écoconception, victime de cette incertitude, continuera cependant d'évoluer.

Parmi les autres travaux de l'association, la cybersécurité reste aussi un enjeu majeur. Tandis que l'on a appris que pour l'heure, une refonte du programme de certification de l'Asercom étaient en cours sous le nom CCU 2.0.

<https://www.larpf.fr/actualite/31366/a-la-convention-asercom-2026-les-pfas-ne-facilitent-pas-les-projections>